

## AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIALE

**Du 3 octobre 2023**

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Leila Fouzer, Patricia Thomas, Bénédicte Delgehier.

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2023 (avis)**

Juste une rectification : modifier « la présence de Mme DELGÉHIER »

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

2) **Tableau des effectifs ville (avis)**

La DRH nous indique que le tableau a été modifié pour une meilleure lecture et que des erreurs ont été rectifiées et qu'un lissage a été fait pour correspondre au mieux aux effectifs.

La CGT demande s'il représente bien le nombre des agents de la ville. Il nous est répondu qu'il est représentatif à l'organigramme et de son organisation, dedans nous retrouvons aussi des postes à pourvoir que l'on ne peut pas supprimer.

La CGT pose la question sur le budget de personnel qui aurait explosé et si cela n'était pas prévisible. Le DG nous répond que si on transforme le tableau des effectifs en salaires il ne serait pas représentatif par les différences de carrière des agents et donnerait une projection bien supérieure de masse salariale et cela enlèverait du budget aux élus.

De plus, cette année des éléments n'était pas prévues, comme les 1,5% d'augmentation du point d'indice.

La FSU demande si on n'aurait pas pu faire autrement et plus progressivement sur le recrutement. Il est répondu qu'il y avait un besoin du service public, en exemple sur la petite enfance pour ouvrir toutes les sections les agents devaient être recrutés.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

3) **Réorganisation de la direction des espaces publics (avis)**

La Ville nous présente la réorganisation des espaces publics avec la nomination d'une directrice adjointe et les missions de contrôle redistribuées sur deux agents.

La CGT demande si les agents déjà en place ont la qualification et les formations nécessaires pour assurer leurs nouvelles missions. Le directeur nous dit qu'un agent est déjà formé et que l'autre agent est en train de se former.

Nous demanderons un bilan dans un an.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

4) **Réorganisation du pôle seniors (avis)**

Au Club des Hortensias, le départ de l'agent d'accueil en retraite donne l'occasion de revoir le fonctionnement de ce service. Il est proposé de renforcer l'équipe de la restauration en transformant un poste d'aide-ménagère en poste d'agent de restauration et de revoir les missions de l'agent d'accueil pour recevoir et aider les personnes âgées au long de la journée toute en continuant les tâches administratives et financières. Le poste d'animateur sportif lui est requalifié de par son autonomie en catégorie B.

La FSU demande pourquoi le poste n'est pas en groupe 6 comme les éducateurs sportifs ? La DRH répond que l'agent fait partie de l'animation et que cela est plus avantageux pour lui.

La CGT demande si cela est du fait de la prime SEGUR ? Il nous est répondu que oui.

La CGT réaffirme que tous les agents, même ceux de l'administratif, du pôle sénior devraient percevoir la prime SEGUR.

La CGT demandera un bilan dans un an.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

5) Tableau des effectif CCAS (avis)

Aucune remarque.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

6) Adoption du règlement interne à l'utilisation des véhicules de service de la commune des lilas et du CCAS (avis)

La CGT demande quelle sera la procédure pour les permis. Il nous est répondu que le responsable de service devra vérifier une fois par an et l'agent devra signer une attestation sur l'honneur.

La FSU pose la question sur la gestion des véhicules ; des collègues se retrouvent à prendre les transports en commun ou un UBER pour leur déplacement professionnel, sur certains secteurs les véhicules devraient pouvoir être partagés.

Le DG répond que l'idée d'un règlement sur l'utilisation des véhicules est d'avoir une meilleure gestion et d'éviter les dérives. La ville doit rencontrer un prestataire pour équiper les véhicules de badgeuses. Les agents seront référencés et recevront un badge pour utiliser les véhicules. Cette mise en place aura lieu au 1 trimestre 2024.

La CGT demandera un bilan dans un an.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

7) Présentation des offres et attributions de la convention de participation à la prévoyance (avis)

La Ville a retenu un prestataire, une présentation des nouvelles modalités sera faite dans chaque service.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

8) Modification des lignes directrices de gestion (avis)

Ce point sur les lignes directrices de gestion concerne les avancements de grade et la promotion interne avec deux réunions de travail avec les syndicats et l'employeur.

La CGT est satisfaite car depuis la dernière mise en place il avait été rappelé à l'employeur que trop d'agents n'avaient pas d'évolution de carrière et que le critère d'encadrement pour l'agent de maîtrise bloquait la carrière des collègues.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

9) Point sur les remboursements des frais de transport (information)

La Ville informe que le montant de la participation des frais de transport en commun est passée à 75% suite à la nouvelle réglementation.

**Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi, de 14 à 17 heures**